

**Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base  
(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3)**

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux coopératives de services financiers membres d'une fédération. La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 23 novembre 2018. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

**Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Cyrille Bonou  
Direction de l'encadrement du capital des  
institutions financières  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[cyrille.bonou@lautorite.qc.ca](mailto:cyrille.bonou@lautorite.qc.ca)

Sylvain Roy  
Direction de l'encadrement du capital des  
institutions financières  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[sylvain.roy@lautorite.qc.ca](mailto:sylvain.roy@lautorite.qc.ca)

**Le 25 octobre 2018**